

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 114

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« doit »

le mot :

« peut ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« , après le mot : « et », sont insérés les mots : « a le droit »

les mots :

« la seconde occurrence du mot : « d' » est supprimé ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.